Saint-Martin-Vésubie
La Suisse Niçoise

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

Le Quinze Mars Deux Mil Dix-Huit, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin Vésubie se sont réunis dans la salle des Délibérations sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 221-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du Neuf Mars Deux Mil Dix-Huit.

Présents :
Henri GIUGE, Gérard ERRE, Yannick GARIN, Martine LEA-PASTORINO, Christian AIRAUT, Isabelle CIAIS, Alain MARTIN, Thomas MARTIN, Patricia ROUX-GUISTO, Honoré GHETTI, Didier GIORDAN, Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Agnès SOLIMEIS.

Procurations :
Géraldine de CAQUERAY procuration à Yannick GARIN
Brigitte ISNART procuration à Isabelle CIAIS

Madame Aurore VEGLIO donne lecture des procurations.

Après constat du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 00.

Monsieur Alain MARTIN est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire prend la parole pour faire une mise au point au niveau de la déclaration concernant la nouvelle taxe proposée par la Métropole Nice Côte d'Azur.

PROGRAMME LOCAL D'HABITAT – PLH :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant le Programme Local d'Habitat – PHL 2017-2022. Le PLH est un document très volumineux de 384 pages, résultat de 60 réunions et de 18 mois de procédure d'élaboration. Il informe le Conseil Municipal que ce PLH a été adopté par la Métropole Nice Côte d'Azur, maintenant il faut que les 49 Communes de la Métropole donnent leur avis sur ce document.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI est surprise que dans la délibération ne figure pas la phrase « maintien à domicile des personnes âgées » celle-ci figurant dans le document de synthèse.

Madame Aurore VEGLIO l'informe que la délibération est une demande de la Métropole reprise mot à mot et que le document de synthèse qui comprend cette phrase sera annexé à celle-ci

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS Monsieur Didier GIORDAN, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI s'abstiennent.

MODIFICATION TARIF COLUMBARIUM :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 novembre dernier concernant le projet de l'espace cinéraire qui avait été voté pour un montant de 11 380.00€ HT. En collaboration avec la Société, il a été décidé qu'un habillage des parties arrières des caveaux serait réalisé afin d'obtenir une uniformité pour l'ensemble de l'espace de dispersion. Un supplément se rajoute au montant estimatif qui s'élève à 1 053.67€ HT soit un cout total de 12 433.67€ HT et 14 920.40€ TTC. Le Conseil Municipal avait décidé de faire une opération blanche donc diviser le coût d'achat par l'ensemble des futurs acquéreurs de colombarium.

Monsieur le Maire propose de réévaluer le prix unitaire des columbariums à 1 250.00€ + les frais d'enregistrement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur Christian AIRAUT apporte une précision : dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien cimetière, tous les columbariums et caveaux sont vendus, actuellement nous avons un déficit de columbarium, il est nécessaire d'élargir cette fonction indispensable pour notre commune, action très positive.

Monsieur le Maire donne raison à Monsieur AIRAUT car de nos jours deux enterrements sur dix sont des incinérations, c'est une évolution sociétale, en rappelant que les colombariums créés pourront contenir 4 urnes.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI rappelle que lors du vote de la précédente délibération en Novembre, elle avait demandé si l'achat d'un terrain concernant l'extension du cimetière était prévu, elle demande si le Conseil Municipal a réfléchi ?

Monsieur Christian AIRAUT rappelle que dans un cimetière il existe la terre commune où sont enterrés des gens sans caveau pour une durée de cinq années, le choix de la Commune est de laisser reposer les gens au-delà. En revanche si demain la Commune a besoin de terre, les terres communes pourraient être remplacées par des caveaux.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, votent pour.

Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI s'abstiennent.

NOUVELLE CONVENTION SITE ESCALADE :

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent Conseil Municipal, il avait été approuvé de passer une convention de partenariat pour la pérennisation de l'escalade au Trou du Diable et au Vernet entre le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, l'Office National des Forêts des Alpes-Maritimes, le Comité Territorial de Montagne-Escalade des

Alpes-Maritimes et la Mairie de Saint Martin Vésubie, avec l'aménagement d'une quarantaine de voies d'escalade avec différents niveaux.

Suite aux nouvelles orientations de la Fédération Nationales prises en 2017, le Comité Départemental Montagne Escalade n'a pas pu signer les conventions. Il y a donc lieu de retirer du préambule la notion de terrain d'aventure et à l'article 6 la notion de gestion d'équipements.

Monsieur le Maire propose donc d'accepter ces modifications.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Madame Romane RAIBERTI-INGILGIARDI souligne l'implication de l'Office National des Forêts des Alpes-Maritimes dans cette convention et demande s'il ne serait pas opportun de passer un partenariat avec eux pour la mise en place d'un traitement contre les chenilles processionnaires, déjà passé dans d'autres communes métropolitaines.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, votent pour.

Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI s'abstiennent.

RETRAIT TRONCON POMEIRAS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tronçon du Pomeiras classé au Schéma Départemental d'Itinéraires de Randonnées Pédestres entretenu par le Département des Alpes-Maritimes, se situe vers le quartier gaudissart longeant le canal de la ville, où se trouve une zone avalancheuse très importante, très instable. Une étude a été faite par Monsieur Pierre-Alain JARDINET, géologue au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Suite au rapport du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, il est proposé au Conseil Municipal de fermer la portion allant de la balise 343 à la balise 347 traversant le Vallon du Pomeiras afin d'assurer la sécurité des randonneurs, de retirer ce tronçon du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

L'itinéraire n°9 (Ubac de la Madone) figurant dans le guide Randoxygène trail sera modifié dans l'édition 2018, de façon à éviter le tronçon de sentier considéré comme exposé (phénomène de laves torrentielles, risque élevé pour les usagers lors de la traversée du vallon pendant des épisodes de pluie, orages ou lors de la fonte des neiges).

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, votent pour.

Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI s'abstiennent.

TARIFS 2018 BOXES ET GARAGES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'indice du coût de la construction publiée par l'INSEE au 3ème trimestre 2017 est de 1670, le précédent indice du 3ème trimestre 2016 était de 1643.

Il précise que les loyers sont réajustés de plein droit au début de chaque année civile.

Il convient de réajuster les tarifs des garages et des baux communaux comme suit :

CALCUL DU LOYER MENSUEL DES GARAGES PAR M²

En 2017, 3.20 Euros

$$3.20 \times \frac{1670}{1643} = \textbf{3.2525 soit 3.25 Euros}$$

CALCUL DU LOYER MENSUEL DES BOXES PAR M²

En 2017, 2.59 Euros

$$2.59 \times \frac{1670}{1643} = \textbf{2.6325 soit 2,63 Euros}$$

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, votent pour.

Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI s'abstiennent.

VENTE PARCELLE SECTION D N° 1096 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du 22 Février 2018 concernant la propriété de Monsieur Robert PRIMON, parcelles cadastrées section D n° 140-28-371-373-385-1095. Il souhaiterait acquérir la parcelle section D n° 1096 d'une superficie de 284m², qui permet l'accès à sa propriété.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au décès de sa Maman, Monsieur Robert PRIMON a mis en vente la propriété familiale. Lors de la vente du bien, le Notaire s'est aperçu que la parcelle cadastrée section D n° 1096 d'une superficie 284 m², permettant l'accès à la propriété de Monsieur PRIMON via la piste dite du Coulet, fait partie du domaine privé de la Commune.

Pour vendre son bien Monsieur Robert PRIMON doit acheter cette parcelle, Monsieur le Maire propose de la céder au prix de 7 000.00€.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Madame Agnès SOLIMEIS demande s'il y aura une quelconque gêne pour les voisins ? pourquoi ne pas lui céder un droit de passage ?

Monsieur le Maire et la Majorité ont pensé que la manière la plus conforme était de vendre la parcelle afin qu'il possède une propriété avec une réelle entitée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la vente sera concrétisée par un acte administratif passé en Mairie de Saint Martin Vésubie afin de réduire le coût.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, votent pour.

Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI s'abstiennent.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions diverses ?

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Agnès SOLIMEIS demande pourquoi au niveau du petit parking au début de la rue Charles Boissier, il y avait deux bancs, un a été retiré, l'autre enlevé ?
Monsieur le Maire répond que les bancs ont été commandés et vont être remis en place prochainement.

Madame Agnès SOLIMEIS rappelle que le cinéma a été déplacé à Vésubia et demande pourquoi l'ascenseur ne marche toujours pas ? Les personnes à mobilité réduite sont exclues de toutes les manifestations.

Monsieur Christian AIRAUT, répond qu'il y a un contentieux qui n'est toujours pas réglé juridiquement et qu'il faut attendre la fin de la procédure.

Madame Agnès SOLIMEIS informe le Conseil Municipal que suite au « syndrome de neige », les équipes ont été très sollicitées, mais que sur la place Saint Jean, tous les rouleaux de neige ont été déposés devant la porte d'une personne qui avait besoin de soins tous les jours et celle-ci a demandé aux employés de ne pas déposer la neige devant sa porte. Madame Agnès SOLIMIES souhaiterait que les employés prennent en compte ces demandes.
Monsieur le Maire propose à Madame Agnès SOLIMEIS de l'informer en direct pour qu'il puisse agir rapidement

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI demande pourquoi le numéro de téléphone de la Métropole Nice Côte d'Aur est donné aux administrés et pourquoi les demandes ne sont pas prises en compte par la Mairie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis des années nous n'avons pas eu d'épisode neigeux aussi important sur la

Commune sur une période aussi étalée, il adresse ses félicitations aux employés de la Métropole Nice Côte d'Azur. Il faudrait aussi un peu de civisme et que les gens valides nettoient devant leur porte. Monsieur le Maire salue l'initiative de Madame Martine LEA-PASTORINO qui a établi une liste de personnes âgées mise à jour et a pris de leurs nouvelles.

Monsieur Honore GHETTI veut faire une déclaration et se joindre à la décision de la Majorité concernant le vote des investissements de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Monsieur Honoré GHETTI donne lecture d'un communiqué établi par l'opposition concernant l'augmentation de la fiscalité.

Monsieur le Maire accepte que l'opposition se joigne à la Majorité et annonce que le Conseil Municipal de façon unanime lui a demandé de voter contre le plan de financement sauf si l'augmentation de la fiscalité est supprimée.

Monsieur Christian AIRAUT souhaite faire une communication sur l'Ecole, il donne lecture d'un courrier adressé par Monsieur Éric CIOTTI, concernant la commission permanente du 23 Février 2018 qui a accordé une subvention de 874 020€ en vue de la deuxième tranche de rénovation des travaux du Groupe Scolaire de l'Ecole Louis Fulconis. Monsieur Christian AIRAUT rappelle la gestion rigoureuse et sérieuse depuis 6 ans du Conseil Départemental ce qui a permis la non augmentation des taxes départementales, le Conseil Départemental anciennement Général a reçu les félicitations de la Cour des Comptes pour sa gestion. Il se permet de mettre en parallèle la gestion du Conseil Départemental et de la Métropole Nice Côte d'Azur, il pense que c'est un non-sens.

Monsieur Honoré GHETTI pense que pour le Conseil Départemental, c'est le mode de fonctionnement qui a été mis en place qui a permis des économies, par la réduction des voitures, augmentation du temps de travail, il a montré la voie, Monsieur Honoré GHETTI souhaiterait que la Métropole Nice Côte d'Azur applique la même politique, pour éviter la mise sous tutelle.

Monsieur Didier GIORDAN est surpris de la décision de Monsieur le Maire concernant le vote de l'augmentation des taxes demandé par la Métropole Nice Côte d'Azur, lui qui a toujours été contre cette augmentation même dans ses précédents mandats. Il demande si la Commune de Saint Martin Vésubie vote contre cette augmentation, le parking sera réalisé ? Une date était avancée pour le début de ces travaux ?

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réunion du Lundi 05 Mars et après une heure de débat, il a été remis le document portant sur l'augmentation, Monsieur le Maire a été surpris positivement car pour

la première fois sur ce document apparait la création des trottoirs, le parking et la place de la mairie devant et derrière, il a également constaté que la Commune de Saint Martin Vésubie par apport aux autres Communes de la Vésubie était une des mieux loties.

Monsieur le Maire rappelle que cette taxe sera quand même votée car aujourd'hui seul trois maires ont voté contre et avec son vote il y aura 4 Maires contre, la Métropole Nice Côte d'Azur est composée de 49 Maires et 76 Conseillers Métropolitains qui vont voter pour. Il rappelle que même si l'ensemble des Maires votent contre, l'augmentation passera car les 76 Conseillers Métropolitains sont de Nice, Cagnes sur Mer, etc...

Moralité l'augmentation des impôts sera réalisée, et minimisée pour Saint Martin Vésubie, Monsieur le Maire pense que la Commune de Saint Martin Vésubie va rapporter à la Métropole Nice Côte d'Azur 80 000€ de taxe foncière.

Monsieur Honoré GHETTI demande à Monsieur le Maire s'il est vrai qu'il en train de négocier le parking à la baisse en prestation ?

Monsieur le Maire répond oui, voyant les tensions entre Monsieur ESTROSI et Monsieur CIOTTI, la Majorité a pensé que le parking souterrain ne sera jamais réalisé. Il a donc écrit un courrier à la Métropole Nice Côte d'Azur, service voirie, car depuis son élection tous les ans les services de la Métropole Nice Côte d'Azur se réunissent pour parler des travaux en cours et en 2017 rien n'a été fait. Un rendez-vous a été pris le 9 Février 2018 et Monsieur le Maire a proposé à la Métropole Nice Côte d'Azur de récupérer la compétence pour pouvoir créer un parking aux Chardons Bleus.

Monsieur Honoré GHETTI dit que suite à une réunion au mois de Février avec les Socio-professionnels avec Monsieur Christian ESTROSI plus quatre personnes, celui-ci a annoncé qu'il ne ferait aucun travaux sur la Commune de Saint Martin Vésubie.

Monsieur le Maire en début de mandat a demandé un devis à Monsieur CIAIS pour la création d'un parking aux Chardons Bleus, un devis a été fourni pour un parking de 120 places pour un montant de 450 000 €, Monsieur le Maire a soumis ce devis à la Métropole Nice Côte d'Azur, pour le même parking Monsieur Elio FOCA sort ce parking pour 90 places pour un montant de 1 900 000€ !

Madame Agnès SOLIMEIS pense qu'il faut impérativement faire un parking pour le tourisme sur la Commune de Saint Martin Vésubie.

Monsieur le Maire rappelle les demandes de stationnement de Vésubia et du futur complexe de Saint Antoine.

Monsieur Didier GIORDAN demande ce qu'il faut faire, Monsieur le Maire propose que si la Métropole persiste à ne rien faire, nous serons contraint d'apposer un panneau à l'entrée de Saint Martin Vésubie avec l'inscription « ici, la Métropole Nice Côte d'Azur se désengage » pour informer la population et les touristes. Monsieur Didier GIORDAN pense qu'il faut réagir à cette situation. Monsieur Didier GIORDAN demande si le parking actuel des Chardons Bleus existe toujours.

Monsieur le Maire répond que oui et s'inquiète que ce parking ne soit pas matérialisé comme il était prévu lors de la préemption et il rappelle qu'il est utilisé uniquement à 10 %. Monsieur le Maire précise que si le parking est créé il sera soumis à permis de construire avec d'énormes contraintes.

Monsieur le Maire remercie tous les Elus et fait remarquer que pour une fois l'Opposition s'est alliée à la Majorité sur un point très important en passe de changer l'avenir de Saint Martin Vésubie

La séance du Conseil Municipal est levée à 19 h 25.

Henri GIUGE
Maire

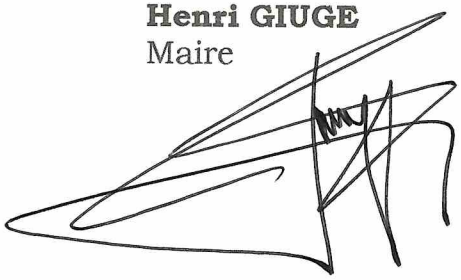

Alain MARTIN
Conseiller Municipal